

COMMUNE DE FLAYAT

EXTRAIT Du Registre des Délibérations Du Conseil Municipal Séance du 05 juin 2026 n° 2026-40

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à quatorze heures, les membres du conseil municipal de la commune de Flayat se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 29 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11		
Présents : 7	Votants : 9	POUR : 9
Pouvoir : 2	Abstentions : 0	CONTRE : 0
Excusés : 0 Absents : 0	Exprimés : 9	

Présents JL. VERGNE - A. DUTHEIL - L. GAYET - C. MUGNIER – L. GOUBELY – D. FAURE - C. CHAMBRAGNE

Pouvoirs : N. VILLETTELE. à L. GAYET - C. GALLAND à C. CHAMBRAGNE –

Excusés : P. MOUNAUD - MC. BOURNICON

Absents :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : L. GAYET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions

Objet : Demande de subvention pour l'équipement scénique du bâtiment socio culturel

Monsieur le 1^{er} adjoint présente au Conseil Municipal le projet d'achat d'équipement scénique du bâtiment socio-culturel.

Le coût des équipements s'élève à la somme de **91 888.00 € HT soit 110 265.60 € TTC**

Monsieur le 1^{er} adjoint propose au conseil municipal :

- D'approuver ce projet et son plan de financement prévisionnel
- De solliciter l'octroi d'une subvention de la Région
- De solliciter l'octroi d'une subvention du Centre National de la Musique (CNM)

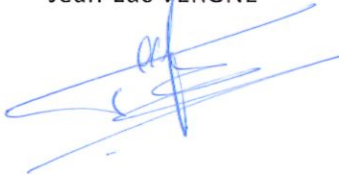
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet d'achat des équipements scéniques de **91 888.00 € HT soit 110 265.60 € TTC**.
- **DIT** que l'opération sera inscrite sur le compte d'investissement 2188 du budget principal 2026.
- **DEMANDE** à M. le Président de la région Nouvelle Aquitaine l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation des équipements culturels.
- **DIT** que si les subventions ne sont pas octroyées, les devis des équipements devraient être revus.

COMMUNE DE FLAYAT

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le 1^{er} Adjoint
Jean-Luc VERGNE



Le secrétaire de séance
Lionel GAYET